

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU MARDI, 11 AVRIL 1797.

Extrait d'une lettre de Constantinople, du 10 Mars.

Le 1^{er}. de ce mois, la Porte reçut par la voie de la Valachie, la nouvelle de la prise de Mantoue. Elle en fit faire la communication officielle à M. Aubert-Dubayet. Avant-hier 8, ce dernier reçut un courrier des agens françois en Italie, avec la confirmation de cette nouvelle. Cet événement n'a pas paru faire une grande sensation sur notre ministère; comme la générosité est une qualité assez naturelle aux Turcs, les froids calculs de la politique ont fait place à l'admiration qu'excite la conduite loyale et magnanime de l'Empereur, et la fermeté avec laquelle il soutient seul la guerre sur le continent pour défendre l'Empire et maintenir son intégrité.

Suite de Paris, au 2 Avril.

Les nouveaux succès remportés par le général Buonaparte n'ont pas causé beaucoup de joie au public Parisien. L'on se demande à quoi bon tant de victoires, puisqu'elles ne mettent pas un terme à l'effusion du sang. L'on avoit dit que la paix étoit dans Mantoue; maintenant que Mantoue est dans notre pouvoir, l'on se bat avec plus d'acharnement que jamais. Quel sera le terme de tant de combats, et est-ce jusqu'au Kamtschatka et à travers des fleuves de sang, que l'on veut aller chercher la paix?

Au milieu de ses triomphes, la France languit, et perd de plus en plus ses moyens de prospérité. La pénurie est extrême au trésor national; les rentes, les pensions et les appointemens sont en retard de paiement depuis plusieurs mois. Le gouvernement pressé par le besoin de fonds, a recours aux institutions de l'ancien régime; déjà l'impôt sur le tabac et sur le sel vient d'être décrété; on prévoit qu'il

en fera mis incessamment un sur les vins et les eaux-de-vie; de sorte qu'insensiblement les anciennes impositions indirectes se trouveront rétablies.

Sous peu, le public jouira de la relation du voyage de M. de la Peyrouse, qui s'exécute avec un soin particulier, de manière à rivaliser avec les voyages de Cook. L'on se dispose aussi à mettre en lumière la campagne de Buonaparte, avec les plans de toutes les batailles, sièges, marches etc.

Un rapport officiel, inséré dans le *Rédacteur*, rend compte d'un combat livré par la corvette la *Choquante*, contre un cutter anglois de 10 pièces de canon. Après une action de 2 heures et demie, la corvette ayant beaucoup souffert, n'a pu pour suivre l'ennemi, mais elle est rentrée à Brest avec les 4 bâtimens de transport qu'elle escortoit de Cherbourg à Brest.

Une lettre du général Mirmonday au général Rochambeau, datée du Cap le 11 Janvier, annonce que la colonie de S. Domingue marche à grands pas vers la destruction totale. Santhonax a donné sa confiance exclusive au général mulâtre Toussaint, qui joue dans le pays le rôle de Nabab, et se fait redouter de ceux-mêmes qui l'ont investi du pouvoir. On préparoit des fêtes au Cap pour le recevoir. Les propriétaires ont été presque partout massacrés, ou obligés de s'enfuir; les nègres brigands se sont emparés des mornes, ou ils exploitent aujourd'hui les établissemens; les gens de couleur indépendans occupent le reste de la colonie. Victor Hugues venoit d'envoyer de la Martinique au Cap 3 cent mille livres à bord d'une frégate, qui escortoit quelques bricqs chargés de salaisons. La frégate étoit arrivée, mais les bricqs avoient été enlevés par les Anglois qui croisent avec douze vaisseaux dans les parages de St.

Domingue. Tous les magasins sont vuides ; et la commission avoit affiché le 11 Janvier une défense de rien fournir en subsistances ou autres objets, aux militaires à compte de leurs appointemens, jusqu'au 1er Floréal (20 Avril). On est à-la-veille d'éprouver la famine ; d'autant plus que les vaisseaux américains, que les françois et les Anglois enlèvent également partout, n'osent plus sortir de leurs ports. On dit même que le gouvernement américain a mis un embargo général dans tous les ports pour 6 mois. Tel est l'effrayant tableau qu'offre la lettre du général Mirmonday, de la colonie de St-Domingue, jadis la plus opulente de nos colonies.

Le différend qui s'étoit élevé entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire, vient d'être tranché par un ordre du jour du corps législatif. Cependant, cette décision n'a pas eu lieu sans de violens débats, qui prouvent que la minorité du conseil des 500 a conservé une certaine énergie, et que si, comme il est probable, la plus grande partie du nouveau tiers se range de son côté, elle acquerra une prépondérance qui pourra donner lieu à bien des évènements. Voici un résumé de ces débats.

Le président reçoit une adresse du tribunal de cassation ; un secrétaire en fait la lecture. — Le tribunal informe le conseil que l'exécution d'un jugement qu'il a rendu le 25 de ce mois, a été arrêté par l'intervention de la puissance exécutive ; il fait en conséquence passer ce jugement au conseil, ainsi que celui que, par suite de cette inexécution, il a rendu le 28.

Le directoire exécutif, écrit le tribunal de cassation, a été étrangement abusé ; mais ce n'est pas à lui que les reproches doivent être adressés ; tout a été conduit par une passion féroce, dont il fera lui-même justice quand il sera éclairé : cette même justice, c'est au corps législatif à la rendre à des magistrats qui sont restés fidèles à leurs devoirs.

Conchery demande le renvoi de cette adresse à l'examen d'une commission spéciale. Dubois-Crance s'y oppose. Il cherche à prouver que depuis 1792, les assemblées nationales ont toujours reconnu que les tribunaux doivent juger sans appel. (Des murmures interrompent l'orateur. Plusieurs voix : ce n'est pas là la question. — Duprat s'élançant à la tribune, en s'écriant : ce n'est pas ce dont il s'agit. — Le Président : Je te rappelle à l'ordre, la parole est à Dubois-Crance ; je la lui maintiendrai.)

Dubois-Crance continue : „Quelle doit être la règle de conduite du tribunal de cassation ? L'ordre du jour que vous avez solennellement prononcé sur la demande de Dunan, Brottier et consorts. Il devoit y voir que les conseils

de guerre, placés hors de la ligne de l'ordre judiciaire, ne rentrent point dans sa juridiction, et qu'il doit rester étranger à leurs jugemens. A-t-il donc le droit de méconnoître une décision que vous n'avez rendue qu'après quatre jours de discussion ? Quel est donc ce génie mal-faisant qui, au nom d'une constitution qu'il s'efforce de renverser, vient jeter les brandons de la discorde entre le corps législatif, le directoire et le tribunal de cassation ? Dans quel moment encore ? Lorsque les assemblées primaires sont réunies. Et pour quelle cause ? Pour le royalisme. (Violens murmures). A-t-on fait appel à votre justice, à la constitution, lorsque dans l'affaire de Grenelle, des malheureux séduits par des scélérats, ont été traduits devant une commission militaire ? Pourquoi ce réveil après un si long sommeil ? Je n'abstiens de développer ici mon opinion toute entière. (Murmures. Une voix : dites-là). Il est de mon devoir de déclarer que la conduite du tribunal de cassation peut avoir été dictée par les agens du royalisme, par leurs complices, dont on craint les révélations. (Nouveaux murmures). Je suis loin d'attribuer ces intentions au tribunal de cassation. (Plusieurs voix : Ab ! ab !) Mais, soit erreur, soit esprit de corps, il fait tout ce qui flatte, tout ce qui enflamme les ennemis du gouvernement républicain. Il regarde le directoire comme incompetent ; il dénonce le ministre de la justice, ce ministre qui est abhorré de tous les royalistes..... (On rit. Plusieurs voix : Dites, & de tous les républicains). Néanmoins, il fait bien qu'il n'a fait que suivre les arrêtés du directoire ; mais le tribunal ne s'adresse à vous, que parcequ'il n'a aucune autorité coercitive..... O vous ! qui nous parlez de paix, en attisant le feu de la guerre, la voulez-vous cette paix ? Elle est pour les françois, dans leur respect pour les lois républicaines ; elle est pour vous dans votre union avec le directoire. Sans doute un jour viendra où tous les patriotes devront ferrer leurs rangs, et former dans cette enceinte un parti d'opposition contre la corruption et le machiavélisme du gouvernement. Mais aujourd'hui vous devez vous réunir à lui ; ôtez-lui la confiance, vous détruisez sa puissance. Nos ennemis épuisés et vaincus n'ont d'espoir que dans la guerre civile. Si les agens du royalisme ne triomphent pas dans les élections, la paix est assurée dans trois mois.

Dubois-Crance termine en demandant l'ordre du jour, motivé sur ce que la nomination d'une commission auroit l'effet de suspendre le jugement du conseil de guerre. — Appuyé, s'écrient une foule de membres, ils demandent aussi l'impression du discours de Dubois. —

L'impression du discours est mise aux voix et prononcée.

Conchery obtient la parole: C'est sans doute (dit-il) une calamité publique, que la lutte élevée entre le directoire & le tribunal de cassation; mais le danger seroit plus grand encore, si le corps législatif, témoin muet de ces débats, ne fixoit pas dans leurs limites respectives ces deux autorités parallèles..... (Des interrupteurs s'élèvent à ces mots.)

Le président: Je rappelle à l'ordre l'orateur, parceque la constitution n'a pas placé sur la même ligne, le tribunal de cassation & le directoire. (Le bruit, l'agitation se manifestent; Passeret monte à la tribune; le trouble se prolonge.)

— Conchery: Je demande que le président lise l'article de la constitution, qui dit que le tribunal de cassation est indépendant du directoire. (Nouveau tumulte.) Le président gardant le silence, Conchery continue. „Quel spectacle, dit-il, présente l'affaire soumise à votre décision? D'un côté je vois un pouvoir fort par la constitution, plus fort encore par les circonstances, cherchant à briser la résistance que lui oppose le tribunal suprême de la nation. De l'autre, je vois ce tribunal, conservateur auguste de la liberté civile, réduit à ne rendre que d'impuissans arrêtés, & cependant que de droits n'a-t-il pas acquis jusqu'ici à l'estime publique! Sans doute nous devons des ménagemens au directoire; mais ces ménagemens ne doivent jamais nous faire oublier les droits du peuple. — L'orateur démontre ensuite que le directoire a attenté à l'indépendance du tribunal de cassation, qu'il a dépassé les limites que la constitution lui assigne, & empiété sur l'autorité judiciaire. Il réfute aussi les bruits sourdement répandus contre un certain nombre de représentans qu'on voudroit désigner comme les complices des royalistes. Il termine en invoquant la création d'une commission.

L'ordre du jour, s'écrient de nouveau une foule de membres. — Boilly & plusieurs autres le combattent & appuient la création d'une commission. Mais, dit Lemerer, question plus importante ne fut soumise à votre décision; il s'agit de la division des pouvoirs, & du maintien de la liberté civile; il faut arrêter l'envahissement du pouvoir militaire, il faut assurer l'indépendance du tribunal de cassation. Je demande en conséquence l'ajournement de la discussion à demain.

Les cris aux voix l'ordre du jour, se font entendre de nouveau. — Président, fermez la discussion, s'écrient une foule de membres. — De vives oppositions s'élèvent cependant; mais d'un autre côté, Pon insiste avec bruit pour l'ordre du jour: il est mis aux voix & adopté; & la séance se lève aussitôt.

Suite des séances du conseil militaire.

Le président demande à Lavilleurnois s'il avoit connoissance des pouvoirs de Brotier et Duverne; il répond qu'ils ne les lui avoient jamais montrés; qu'ils l'avoient prié de leur rédiger un plan pour rétablir l'ordre en France, dans le cas que le gouvernement qui existe, fût renversé par les différentes factions; qu'il l'avoit faite à la hâte, le jour même de son arrestation; que tout ce que Malo avoit dit contre lui étoit faux, et que l'on ne devoit pas d'ailleurs ajouter foi aux dépositions d'un apostat.

Brotier ajoute que ce plan n'avoit été rédigé que par les sollicitations de Malo, qui les pressoit depuis longtems pour l'exécution de son projet de renversement du gouvernement actuel. Il vouloit égorger les deux conseils & le directoire;

il étoit las, disoit-il, de servir ces b..... là, & il leur avoit souvent déclaré que s'ils n'entroient pas dans ses vues, il l'exécuteroit seul. Les commissaires se sont toujours opposés à ses propositions sanguinaires. Il leur a souvent parlé de différentes personnes qu'il paroïssoit vouloir compromettre & qu'il ne connoissoit pas, entre autres Latour Froide & Poly: Le citoyen Poly lui observant qu'après avoir renversé le gouvernement à Paris, on pouvoit avoir à combattre les armées, il répondit qu'il comptoit beaucoup sur le général Moreau: que Hoche paroïssoit attaché au parti d'Orléans; que Buonaparte ne s'étoit pas encore bien prononcé; mais qu'il étoit trop éloigné pour qu'ils eussent rien à craindre de son armée.

Poly dit n'avoir jamais connu les commissaires; il nie tous les propos dont on l'a accusé, & qui ont motivé son arrestation. Il déclare ne pas connoître les personnes qui ont déposé contre lui.

Du 28. — Le président lit deux lettres, à l'adresse d'Etienne, qui ont été surprises entre les mains de Lachauffée; celui-ci déclare qu'il n'en a jamais reçu à cette adresse.

Sourdat est interrogé; il répond avec beaucoup de fermeté; toutes les réponses sont négatives et n'offrent rien d'intéressant. Il en est de même de celles de Lahauffaie et du nommé Déferteur.

Du 29. — Le président prévient les accusés que s'ils n'ont plus rien à dire, il va faire entendre les témoins.

Duverne de Presle demande à lire une seconde fois ce qu'il avoit déjà présenté au conseil. Il ajoute à ce qui a été dit, que les motifs qui avoient déterminé leur confiance pour le citoyen Malo, étoient les principes royalistes qu'il avoit annoncés dans toutes les sociétés où il étoit reçu avant qu'ils l'eussent connu, et qu'il eût pu prévoir que des agens de Louis XVIII. viendroient conférer avec lui; qu'il avoit dit, quelques jours après son affaire du camp de Grenelle, qu'il étoit malheureux que Louis XVIII. ne se fût pas trouvé à Paris à cette époque; qu'il eût été sûr de le mettre sur le trône avec ses seuls dragons. Que c'étoit lui d'ailleurs qui leur avoit fait demander la première entrevue, et qui leur avoit fait part de tous les plans de contre-révolution.

Suite de Bruxelles, le 2 Avril.

Nous apprenons de Gand, que les terroristes de cette ville, furieux de voir les bons citoyens entraver, par une noble fermeté, l'exécution de leurs coupables desseins, se sont portés aux violences les plus atroces dans l'espoir d'atteindre leur but de cette manière. Ils sont venus dans les assemblées primaires avec des armes cachées sous leurs habits; et au moment où la canaille soldée par eux, brisoit les portes et pénétrait dans l'enceinte, ils se sont jetés sur les honnêtes gens, et en ont maltraité plusieurs.

au point qu'on désespère de leur vie. De ce nombre est M. le baron d'Alpres, frère du colonel au service de l'Empereur. Les assemblées, usant de leurs droits, demandèrent d'abord le secours de la force armée; mais le commandant s'y refusa sous un vain prétexte. Cependant, après quelque tems de trouble et de désordre, un détachement de troupes s'est porté dans chaque assemblée pour les faire dissoudre. Quoiqu'on ne sache pas encore bien le résultat définitif de cette affaire, on assure que les exclusifs ont été terrassés.

A Ath, l'assemblée primaire a aussi offert quelque confusion causée par les suppôts du jacobinisme; mais les bons citoyens ont bientôt repris le dessus, ils ont chassé ignominieusement le nommé Joubert, coriphée de la bande impure.

De Liège, le 30 Mars.

Cinq mille hommes de troupes françoises, de toutes armes, venant des bords du Rhin, sont arrivés avant-hier dans ce département. Ces troupes ne connoissent pas encore leur destination. D'un autre côté, l'on assure que les troupes et l'artillerie qui, venant de la Belgique, avoient passé par ici et par Maftricht, se rendant au Rhin, ont reçu ordre de faire halte, et déjà même des bestiaux passés tout nouvellement pour la même destination, sont revenus. On ne sait à quoi attribuer ces mouvemens; les uns veulent avoir la paix avant deux mois, par la médiation armée des cours de Berlin et de Pétersbourg; les autres disent que ces troupes vont se rendre en Italie, ce qui n'est point probable.

Les assemblées primaires sont fort tumultueuses

tant à Liège que dans les communes de nos environs. A Jemmapes, on en est venu aux mains et sept personnes ont été tuées et un grand nombre blessées; à Hohnoule, il y a eu aussi du sang répandu. On dit que deux assemblées de cette ville ont demandé le rétablissement des couvens.

De Suxasbourg, le 5 Avril.

Le général Dufour qui commande l'aile droite de l'armée de Rhin et Moselle, est parti d'ici pour le Haut-Rhin. Les généraux Ferino et Tarreau ne commandent plus dans l'armée; le général Laborde a été remis en place; il commande une division de l'aile droite. L'aile gauche est commandée par le général St.-Cyr, et s'étend depuis Neustadt jusqu'à Kirchheim-Poland, où l'armée de Rhin et Moselle se joint à l'armée de Sambre et Meuse.

De Ratisbone, le 7 Avril.

M. de Fahnenberg, ministre directeurial d'Autriche, vient de déclarer aux membres de la diète, que quoiqu'on ne pût trouver à redire, que Sa Majesté Impériale retirât ses troupes de l'Empire et les fit rentrer dans ses états, cependant Elle étoit intentionnée de les y laisser encore, toutes fois dans l'espérance et dans l'attente, que les Etats de l'Empire lui prêteroiert toute l'assistance que leur impose la constitution.

Les nouvelles des armées sont si vagues & si incertaines que l'on ne peut guères y ajouter une foi entière. Elles font mention de différens combats qui ont eu lieu le 23 & les jours suivans, & à la suite desquels les françois ont occupé Villach. Le 29, ils s'étoient avancés sur Clagenfurth. L'on est fondé à espérer que cette ville sera le terme des succès de l'ennemi, & que combattu enfin par des forces suffisantes, il se verra forcé à une retraite plus précipitée que ses progrès n'ont été rapides.

*** Pour la 116me. grande loterie de Hambourg, qui se tire en une classe, on trouve chez moi des lots entiers à 40 florins, des demi-lots à 20 fl., & des quarts de lots à 10 fl. Les plans seront donnés gratis.*

Cette loterie a, outre beaucoup de petits & de moyens prix, un grand prix de 60,000 Marcs, cours de Hambourg, un de 30,000, un de 15,000, un de 10,000, deux de 5000, 4 de 2500, 6 de 1500, 40 de 1000, 40 de 500, &c.

J. Valentin, sur la grande allée, No. 136 à Francfort sur-le-Mein.

*** Le Sr. Durvelz, actuellement locataire de l'Hôtel d'Angleterre, rue de la Madeleine à Bruxelles, a l'honneur de prévenir le Public, qu'il vient de rétablir à neuf ledit Hôtel, où l'on parle les langues étrangères, angloise, allemande, &c., & où chacun sera servi de logement propre & commode, de très bonne table & d'excellens vins; il ne négligera rien pour mériter la confiance du Public.*

*** On prie M. Louis Beer, de Nancy, de donner son adresse au Bureau de ce Journal; on a des choses très importantes à lui communiquer.*

*** Le Sieur Denis Denis, fabricant de Batistes & Linons, tient magasin au Braunfels, No. 15, à Francfort, pour la première fois, avec un très bel assortiment de toutes qualités.*

*** Memo & Pons, marchands de soyeries de Lyon, aux trois Reimers, place du Marché, ont un assortiment complet d'étoffes de soye, draps-d'or, broderies, rubans, bas pour hommes & pour femmes, lmons & bapistes.*

*** Vendredi 21 Avril, se vendront au plus offraite, dans la rue du couvent des Dominicains, dans un magasin à côté de l'Eglise, un grand assortiment de diverses espèces de Garances, tant pour la teinture, que pour les fabriques d'Indiennes. On pourra en voir les épreuves sur les lieux, le jour de la vente.*